

**DEPARTEMENT DU CHER**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du 3 avril 2023**

MEMBRES : M. BAGOT - M. BARNIER - Mme BAUDOUIN - Mme BEN AHMED - Mme BERTRAND - M. BRAHITI - M. BRUGERE - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO

*Excusés* :

*Pouvoirs* :  
*M. BOUDET à M. FLEURY*  
*Mme CASSIER à Mme DAMADE*  
*Mme CHAUVET à M. MICHOUX*  
*Mme COURIVAUD à M. MECHIN*  
*M. DALLOIS à M. GROSJEAN*  
*M. GALUT à Mme FELIX*  
*Mme RICHER à M. BRUGERE*  
*M. RIOTTE à Mme DULUC*  
*Mme ROBINSON à M. LEFELLE*

**POINT N° 50**

---

**1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES**

---

**Approbation de la procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques au sein des services du Département du Cher au titre de la loi du 9 décembre 2016**

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1 ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique et notamment les articles 2 et 6 à 16 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique et notamment le 3° de l'article 2 ;

Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte et notamment l'article 3 ;

Vu l'arrêté n° 369-2022 du président du Conseil départemental du 30 décembre 2022 portant désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, des correspondants de l'institution du défenseur des droits, des référents déontologue pour les agents départementaux et des référents laïcité du Département ;

Vu l'avis du comité social territorial du 14 mars 2023 sur la procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques, ci-jointe en annexe ;

Vu le rapport du président et le projet de procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques qui y est joint ;

Considérant que le Département est tenu d'établir une procédure interne de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte, après consultation des instances de dialogue social ;

Après examen ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

## **DECIDE**

**- d'approuver** la procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques, ci-jointe en annexe,



## **PRECISE**

- que les référents alerte titulaire et suppléant sont respectivement les référents déontologues titulaire et suppléant.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Communistes, écologistes et partenaires, Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

**Jacques FLEURY**

Acte transmis au contrôle de légalité le : 3 mai 2023

018-221800014-20230403-lmc110163-DE-1-1

Acte publié le : 3 mai 2023

